# COMMUNE DE HIRTZFELDEN

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
## SEANCE DU 25 JUIN 2025

**Sous la présidence de Monsieur Stéphane SENEZ, Maire**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00.

Présents : M. Christophe BITARD, 1er adjoint
M. Maurice PLOSKONKA, 3ème adjoint

M. Thierry DEMMEL, M. Frédéric PROBST, Mme Sandrine BLONDEAU, Mme Colette SCHENTEN, Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER, M. Denis IMHOFF, M. Frédéric GOETZ, M. Eric MAILLIOTTE, les conseillers.

Absents excusés : Mme Marie GOETZ ; Mme Carine PETERMANN ; Mme Tiphanie LUDIERES
Procurations : Mme Carine PETERMANN donne procuration à M. Maurice PLOSKONKA ; Mme Tiphanie LUDIERES donne procuration à M. Frédéric PROBST ; Mme Marie GOETZ donne procuration à M. Christophe BITARD
Absents : Mme Myriam NAEGELIN

Sur proposition du Maire, M. Christophe BITARD, adjoint au maire, est nommé secrétaire de séance. Il sera assisté de Mme Laetitia BETTINGER, secrétaire générale.

1ère partie : Intervention de la société Holcim

Présents : M. Laurent BIHRY, Mme Charlène MALGARINI et M. Yohan MAZUY
Présentation du groupe Holcim (monde + HBGHR + Politique DD)
Présentation du nouveau projet de renouvellement – extension, contrat de fortage, plan de remise en état
Invitation pour une visite du site de Hirtzfelden le 04/09

2ème partie :

Le quorum étant atteint, M. le maire invite l'assemblée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2025
2. Finances – (virement de crédit, décision modificative, compte-rendu)
3. Délégations du conseil municipal au maire
4. SCOT Colmar Rhin Vosges : désignation d'un nouveau délégué titulaire
5. Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité
6. Entretien des routes départementales en agglomération – Convention de répartition des charges

7. Convention de partenariat « Espaces sans tabac » - Ligue contre le cancer
8. Gestion de l'eau au 1er janvier 2026
9. Amicale du S.I.V.U Centre Hardt : Demande de subvention exceptionnelle
10. Informations – Communications

**Point n°1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2025**

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2025, expédié à tous les membres.

Après délibération, le Conseil municipal *à l'unanimité dont 2 abstentions (Mme Colette SCHENTEN et M. Denis IMHOFF)*

- ***Approuve*** *le procès-verbal de la séance du 2 avril 2025*

*Suivent les signatures au registre des délibérations.*

**Point n°2 – Finances**

Rapporteur : Monsieur Christophe BITARD, 1er adjoint, délégation « Finances »

Néant.

**Point n°3 - Délégations du Conseil municipal au Maire**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil municipal du 18 juin 2020.

**(13) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1er alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les zones U et NA prévues au POS ;**

Le conseil municipal est également informé que 3 déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées :

- Le 24/04/2025 à la demande de Me BARTH Michèle, notaire à Ensisheim,

et que ni la Commune ni la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CC du 27.02.2017, point n°8) ne font valoir leur droit de préemption urbain sur les biens suivants :

| N° d'ordre | Références cadastrales | Situation du bien | Contenance | Nature | Zonage du PLUi | Observation |
|---|---|---|---|---|---|---|

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 11/2025 | S. 24 | P. 230/25<br>P. 356/25<br>P. 357/25 | 53 rue de Fessenheim | 4 102 m² | Bâti | UB et A | BEHA née TUDICO Véronique |

**Point n°4 – SCOT Colmar Rhin Vosges : Désignation d'un nouveau délégué titulaire**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à la démission du conseil municipal de M Mathieu LANG, conseiller municipal et représentant titulaire au sein du SCOT Colmar Rhin Vosges, il convient de nommer un nouveau délégué titulaire auprès de cette instance.

Il est rappelé que M. le Maire est actuellement délégué titulaire et les délégués suppléants sont M. Denis Imhoff et Mme Carine Petermann.

**Vu** les articles L. 5721-1 à L. 5722-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
**Vu** la délibération n° 3.3. du conseil municipal d'Hirtzfelden en date du 18 juin 2020 – « Election des délégués au SCOT Colmar-Rhin-Vosges »
**Considérant** que la commune dispose de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ;
**Considérant** que l'élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue, à trois tours le cas échéant, et qu'en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Sur proposition de Monsieur Stéphane SENEZ, Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil Municipal,

- **Décide**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,
- **Désigne** M Thierry DEMMEL comme membre délégué titulaire ;
- **Charge** le Maire de transmettre cette décision à M. le Président de la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach pour prise en compte.

**Point n°5 – Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité**

Rapporteur : Monsieur Christophe BITARD, 1er adjoint, délégation « Finance »

La Communauté de communes avait réalisé en 2022 un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel et d'électricité. Lesdits marchés arrivent à échéance respectivement le 31/12/2026.

La consultation sera réalisée selon une procédure formalisée d'une durée de 4 ans avec l'ensemble des communes membres et des établissements qui le souhaiteront ; ladite

consultation comprenant à la fois la fourniture de gaz et d'électricité pour la période de 2027 à 2030.

Pour cela, des conventions de groupements de commandes seront établies.

Le titulaire du marché sera désigné par la CAO de la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach, à qui les membres des groupements de commandes délèguent cette compétence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
-Approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité
- Accepte la désignation de la CCPRB comme coordinatrice des groupements de commandes ;
- Approuve les termes des conventions constitutives des groupements de commandes ;
- Autorise le Maire à signer les conventions à intervenir, ainsi que tout document afférent à ces groupements de commandes ;
- Autorise le lancement des consultations y relatives

**Point n°6 – Entretien des routes départementales en agglomération – Convention de répartition des charges**

Rapporteur : M le Maire

Par délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-1-7-2 en date du 21/02/2022, une convention type fixant la répartition des charges d'entretien des Routes Départementales en agglomération a été entérinée.
En agglomération, cette compétence de principe qui incombe au département est partagée avec les communes et la Communauté de Communes pour les compétences qui leur sont déléguées.

Ladite convention-type, d'une durée de 15 ans, a pour objet de définir les modalités de répartitions des charges d'entretien des ouvrages, aménagements, équipements et réseaux, situés dans l'emprise des routes départementales (RD) en traversée d'agglomération entre la Collectivité européenne d'Alsace, La Commune et la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach (CCARB).

Pour rappel, la CCARB assure l'investissement et l'entretien de toute la partie enterrée des canalisations et ouvrages d'eaux usées (hors Logelheim) et d'eaux pluviales, ainsi que de la fonte de voirie associées.

Les ouvrages et équipements de voirie et d'espaces verts (y compris les surfaces d'infiltration des eaux pluviales) continuent à relever de la compétence des communes.
Il est précisé que sont joints à la présente délibération, la convention-type, 3 schémas-types d'une emprise départementale, ainsi qu'un tableau descriptif des ouvrages.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'Autoriser le Maire à signer cette convention-type avec la CCPRB et la CeA

**Point n°7 - Convention de partenariat « Espaces sans tabac » -Ligue contre le cancer**

Rapporteur : M le Maire

La Ligue contre le cancer du Haut-Rhin est une association de droit local régie par la loi de 1908, reconnue de mission d'utilité publique, reposant sur la générosité du public et sur l'engagement de ses militants. Le Comité a pour vocation, notamment, d'informer la population sur les risques liés au cancer, de financer la recherche dans ce domaine et d'apporter toute forme de soutien aux malades atteints de cancer et à leurs proches.
Le décret n°2015-768 du 29 juin 2015 modifiant l'article R 3511-1 du Code de la santé publique instaurant l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux est paru le 30 juin 2015 au Journal officiel et d'applique depuis le 1er juillet 2015. Annoncé dans le cadre du Plan national de réduction du tabagisme.
La Ligue national de réduction du tabagisme, il a pour objectif de protéger les jeunes de l'entrée dans le tabagisme.

Monsieur le Maire propose d'instaurer deux espaces sans tabac à l'Ecole Primaire La Farandole et sur le plateau sportif

La Commune s'engage à :
- Favoriser le respect de l'interdiction de consommation de tabac dans ses aires de jeux conformément au décret n° 2015-768 du 29 juin 2015 et aux abords des établissements scolaires ou tout autre lieu public identifié
- faire figurer dans la communication de cette action la mention "Avec le soutien de la Ligue Contre le Cancer " accompagnée du logo du Comité ;
- Faire figurer dans la signalisation la mention "Avec le soutien de La Ligue Contre le Cancer " accompagnée du logo du Comité.
- Financer la production des panneaux de signalisation à hauteur de 50%
- Assurer la mise en place des panneaux de signalisation dans toutes les aires de jeux collectifs de la Commune et autres lieux publics ciblés.
- L'installation et les éventuels frais de livraison des panneaux seront à la charge de la Commune.

Le Comité s'engage à :
- Signaler à La Ligue Contre le Cancer le non-respect de l'interdiction dans les aires de jeux et les autres Espaces sans Tabac identifiés
- Financer la production des panneaux de signalisation à hauteur de 50%
-

De plus, la Ligue Contre le Cancer s'engage à :
- Faire figurer le nom de la Commune dans un répertoire recensant les Communes et les espaces sans tabac ;
- Assurer une communication autour du label « Espace sans tabac ».

Le Comité prendra en charge la totalité du coût de fabrication des panneaux et refacturera à la Commune, dès livraison des panneaux, 50% des charges ainsi engagées. Le coût unitaire d'un panneau est fixé à 42€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- D'approuver l'instauration deux espaces sans tabac sur le plateau sportif et à l'école primaire La Farandole
- D'acquérir et mettre en place 5 panneaux « espaces sans tabac »

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la ligue contre le cancer du Haut-Rhin

**Point n°8 – Gestion de l'eau au 1er janvier 2026**

Rapporteur : M le Maire

**La gestion de l'eau au 1er janvier 2026 sur le territoire situé au sud de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach**

Considérant
Les discussions et présentations techniques et financières menées entre les communes membres des SIAEP de Munchhouse et Environs, SIAEP Balgau-Fessenheim-Nambsheim, Syndicat Mixte de production d'eau potable de la Hardt, les communes de Blodelsheim et Rumersheim-le-Haut ;
L'intérêt commun de garder un service de proximité avec mise en commun des moyens financiers et humains ;

La réunion du lundi 14 avril 2025 à la ComCom a abouti à la volonté commune de regrouper les acteurs de l'eau situés au « sud » du territoire de la ComCom Alsace Rhin Brisach dans un syndicat unique ;

La délibération du 11 juin 2025 du Comité du SIAEP de Munchhouse et Environs ;

Dans cette hypothèse, il s'agirait de procéder à la dissolution du SIAEP de Balgau-Fessenheim-Nambsheim (BFN) dans les conditions prévues du CGCT, afin que les communes qui en sont membres puissent par la suite adhérer au SIAEP de Munchhouse et Environs ou tout autre syndicat qui lui succéderait à la suite d'une modification statutaire relative à la dénomination dudit SIVU pour la compétence eau.

Le Syndicat Mixte de production d'eau potable de la Hardt ne comptera plus qu'un seul membre – la commune de Blodelsheim – dans ces conditions, ce syndicat sera dissous de plein droit (article L.5212-33 du CGCT) par arrêté préfectoral. Aucune procédure particulière ne devrait être engagée de la part des communes membres. Les membres du syndicat ne devront pas être consultés ; celui-ci pourra être dissous d'office sans qu'un avis soit formellement émis par les membres.
La commune de Blodelsheim pourra solliciter son adhésion au SIAEP de Munchhouse ou tout autre syndicat qui lui succéderait à la suite d'une modification statutaire relative à la dénomination dudit SIVU.
De même pour RUMERSHEIM-LE-HAUT qui pourrait si elle le souhaite demander à son tour l'adhésion au SIAEP de Munchhouse et Environs ou tout autre syndicat qui lui succéderait à la suite d'une modification statutaire relative à la dénomination dudit SIVU pour sa compétence de distribution de l'eau.

Après en avoir délibéré à l'unanimité :
- D'adopter le schéma de gouvernance proposé par délibération du Comité du SIAEP de Munchhouse et Environs, à savoir un syndicat unique sur le sud du territoire de la ComCom Alsace Rhin Brisach à compter du 1er janvier 2026 ;
- De charger le Maire de négocier l'adhésion au SIAEP de Munchhouse et Environs ou tout autre syndicat qui lui succéderait à la suite d'une modification statutaire relative à la dénomination dudit SIVU ;

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'adhésion au SIAEP de Munchhouse et Environs ou tout autre syndicat qui lui succéderait à la suite d'une modification statutaire relative à la dénomination dudit SIVU ;
- D'accorder à la Présidente du SIAEP de Munchhouse et Environs le pouvoir de prendre tous les actes nécessaires à la préparation du transfert de ladite compétence.

**Point n°9 – Amicale du S.I.V.U Centre Hardt : Demande de subvention exceptionnelle**

Rapporteur : M le Maire

Par courrier du 4 mai 2025, M le Maire est informé de la création de l'amicale du S.I.VU Centre Hardt. L'assemblée générale créatrice s'est tenue le 18/04/2025. L'amicale sollicite le concours financier de la commune pour le démarrage de cette nouvelle entité qui dispose d'une trésorerie à zéro.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **Accorde** à l'amicale du S.I.V.U Centre Hardt une subvention exceptionnelle de 300 €

**Point n°10 : Informations - Communications**

**Stéphane SENEZ, Maire**

- A compter du mois de septembre, nouvelle activité, en salle phalangère, les vendredis après-midi : Jeux échecs
- Aboiements chiens – Ancienne bergerie – rue des Landes : Procédure en cours Différentes instances monopolisées sur le dossier : Brigade verte, Gendarmerie, SPA et DDETSPP

**Christophe BITARD, 1er adjoint**

- Validation des devis pour l'extension de la salle polyvalente
  Gros œuvre : Entreprise Create
  Charpente : Entreprise Minisini
  Portes extérieures : AB Sécurité
  Fenêtres : Entreprise Brey PVC
  Electricité : Entreprise BERINGER

- Validation du devis pour le traçage - places de parking rue de Fessenheim : Entreprise MSR
- Travaux d'enrobés – Trottoirs – Rue de Meyenheim et d'Ensisheim : Entreprise TPV

**Colette SCHENTEN, Conseillère municipale :**

- Facturation Assemblée générale de Groupama : Monsieur le Maire invite le Président à contacter la mairie

**Le Maire clôt la séance à 21h10**

**Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**
**Séance du 25 juin 2025**

**Liste des délibérations**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2025
2. Finances – (virement de crédit, décision modificative, compte-rendu)
3. Délégations du conseil municipal au maire
4. SCOT Colmar Rhin Vosges : désignation d'un nouveau délégué titulaire
5. Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité
6. Entretien des routes départementales en agglomération – Convention de répartition des charges
7. Convention de partenariat « Espaces sans tabac » - Ligue contre le cancer
8. Gestion de l'eau au 1er janvier 2026
9. Amicale du S.I.V.U Centre Hardt : Demande de subvention exceptionnelle
10. Informations – Communications

| Nom et prénom | Qualité | Procuration |
|---|---|---|
| | | |
| SENEZ Stéphane | Maire | |
| BITARD Christophe | 1er Adjoint | |
| Tiphanie LUDIERES | 2ème Adjointe | Thierry DEMMEL |
| Maurice PLOSKONKA | 3ème Adjoint | |
| Carine PETERMANN | 4ème Adjointe | Maurice PLOSKONKA |
| NAEGELIN Myriam | Conseillère municipale | |
| DEMMEL Thierry | Conseiller municipal | |
| MAILLIOTTE Eric | Conseiller municipal | |
| PROBST Frédéric | Conseiller municipal | |
| GOETZ Marie | Conseillère municipale | Christophe BITARD |
| GOETZ Frédéric | Conseiller municipal | |
| BLONDEAU Sandrine | Conseillère municipale | |
| NOTO-SUPPIGER Sylvie | Conseillère municipale | |
| IMHOFF Denis | Conseiller municipal | |
| SCHENTEN Colette | Conseillère municipale | |

A Hirtzfelden, le 25 juin 2025

| Nom et prénom | Qualité | Signature |
|---|---|---|
| SENEZ Stéphane | Maire | |
| Christophe BITARD | Secrétaire de séance | |